



Un webinaire Net-entreprises en Bourgogne-Franche-Comté pour préparer la Fonction Publique à la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Du 15 au 26 mars, le Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) a organisé dans toute la France les « Rencontres Extra », animées par les organismes de protection sociale des territoires, fédérés au sein des comités régionaux Net-entreprises. Au vu du contexte sanitaire actuel, ces rencontres ont été organisées encore cette année sous forme de webinaires, tout en préservant l'essentiel : aller à la rencontre des employeurs dans toute la France. Un webinaire était organisé dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette édition est particulièrement orientée vers les employeurs publics qui doivent passer à la DSN, la Déclaration Sociale Nominative, au plus tard au 1^{er} janvier 2022. 5,6 millions d'agents de la Fonction Publique sont concernés.

Toute la Fonction Publique en DSN !

La DSN, Déclaration Sociale Nominative, doit s'appliquer à l'ensemble de la Fonction Publique au plus tard en 2022. La DSN adresse en un seul flux de données à chaque organisme les informations dont ils ont besoin à partir de la paie. Cette référence unique sécurise et fiabilise les droits des agents qui en découlent.

Ces rencontres virtuelles seront l'occasion d'échanger en direct avec les partenaires de la DSN en région et d'apporter au plus près de leurs réalités quotidiennes des réponses aux collectivités, hôpitaux, établissements sociaux et médico-sociaux.



Plus spécifiquement à destination de la Fonction Publique, tous les acteurs régionaux de la DSN sont aux côtés des Centres de Gestion (CDG), des délégations régionales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et des interlocuteurs locaux de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les Rencontres Extra en Bourgogne-Franche-Comté

- Le webinaire « Bourgogne-Franche-Comté » du 22 mars était animé par Emmanuelle GONZALEZ de l'URSSAF Bourgogne et Déoraz Caussy, de l'URSSAF Franche-Comté

Cette onzième édition est un rendez-vous particulièrement important pour les employeurs de la Fonction Publique qui ont jusqu'à janvier prochain pour entrer en DSN.

L'objectif est d'inciter les employeurs et leurs tiers déclarants à adopter la DSN dans les meilleurs délais, en leur faisant bénéficier d'une information complète et privilégiée relayée par des correspondants nationaux et régionaux.

Au programme

- En présence des acteurs locaux de la DSN, découvrir ce qu'est la DSN et à quoi elle sert.
- La DSN en pratique : comprendre et s'appropriier les modalités et fonctionnalités de la DSN.
- Être accompagné dans ses démarches.

Ces webinaires, organisés **en direct**, ont permis à chacun d'échanger avec des témoins et de partager les bonnes pratiques en lien avec la DSN. Les replays des webinaires sont mis à disposition de tous à l'issue de chaque session sur le site [Net-entreprises](#).

- Pour visionner le replay, le webinaire « [Bourgogne-Franche-Comté](#) » est accessible [ici](#)

Pour en savoir plus :

- Sur la DSN : <https://www.net-entreprises.fr/declaration/dsn-fonction-publique/#lessentiel-dsn-fonction-publique>
- Sur les comités régionaux Net-entreprises : <https://www.net-entreprises.fr/declaration/comites-regionaux/#presentation-des-comites-regionaux>

Contact presse

GIP-MDS

[Marie-Amélie](#)

[Roguet](#)

07 86 28 97 90

Equancy&Co

[Pierre Marié](#)

06 09 46 88 93

À propos du GIP-MDS

Créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée via [Net-entreprises](#).

Fort du succès de [Net-entreprises](#) (3 millions de déclarants inscrits, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations par an), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN, et du prélèvement à la source (PAS).

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).